CATEGORIES DE PRODUITS - ANNEE SCOLAIRE 2010/2011 Règlement (CE) n° 657/2008

Produits issus de l'agriculture CONVENTIONNELLE	CATEGORIE	Unité	Taux d'aide
			total
LAIT NATURE traité thermiquement	ΙA	€/L	0,18695
LAIT NATURE traité thermiquement en 20 cl distribués aux éleves de REP ZEP ZUS	IAZ	€/20 <i>C</i> L	0,13650
LAIT traité thermiquement, chocolaté, additionné de jus de fruits ou aromatisés, contenant au minimum 90 % en poids de lait et au maximum 7 % de sucre ajouté et/ou de miel	ΙB	€/L	0,18695
LAIT traité thermiquement, en 20cl chocolaté, additionné de jus de fruits ou aromatisés, contenant mini 90 % en poids de lait et au max 7 % de sucre ajouté et/ou de miel (REP ZEP ZUS)	IBZ	€/20 <i>C</i> L	0,12570
Produits à base de LAIT FERMENTES (yaourts,,,) , additionnés ou non de jus de fruits, aromatisés ou non, contenant mini 90 % en poids de lait et max 7 % de sucre ajouté et/ou de miel	I C	€/kg	0,18150
Produits à base de LAIT FERMENTE (yaourts,,) , additionnés de fruits aromatisés ou non, contenant mini 80 % en poids de lait et max 7 % de sucre ajouté et/ou de miel	II	€/kg	0,16340
FROMAGE FRAIS OU FONDUS, aromatisés ou non, contenant mini 90 % de fromage en poids	III	€/kg	0,54450
GRANA PADANO/PARMIGIANO REGGIANO	IV	€/kg	1,63140
FROMAGES aromatisés ou non contenant au minimum 90 % de fromage en poids et ne relèvant pas des catégories III et IV	V	€/kg	1,38850
Produits issus de l'agriculture BIOLOGIQUE	CATEGORIE		Taux d'aide
l	BIO		total
LAIT BIO NATURE traité thermiquement	I AB	€/L	0,33695
LAIT BIO NATURE traité thermiquement en 20 cl distribués aux éleves de REP ZEP ZUS	IABZ	€/20CL	0,16650
LAIT BIO traité thermiquement, chocolaté, additionné de jus de fruits ou aromatisés, contenant au minimum 90 % en poids de lait et au maximum 7 % de sucre ajouté et/ou de miel	I BB	€/L	0,30695
LAIT BIO traité thermiquement, en 20cl c hocolaté, additionné de jus de fruits ou aromatisés, contenant mini 90 % en poids de lait et au max 7 % de sucre ajouté et/ou de miel (REP ZEP ZUS)	IBBZ	€/20CL	0,14970
Produits à base de LAIT FERMENTES BIO (yaourt,,,) additionnés ou non de jus de fruits, aromatisés ou non, contenant mini 90 % en poids de lait et max 7 % de sucre ajouté et/ou de miel	I CB	€/kg	0,30150
Produits à base de LAIT FERMENTE(yaourts) , additionnés de fruits aromatisés ou non, contenant au minimum 80 % en poids de lait et au maximum 7 % de sucre ajouté et/ou de miel	IIB	€/kg	0,26340
FROMAGE FRAIS OU FONDUS, aromatisés ou non, contenant mini 90 % de fromage en poids	IIIB	€/kg	0,99450
GRANA PADANO bio /PARMIGIANO REGGIANO bio	IVB	€/kg	2,63140
FROMAGES aromatisés ou non contenant au minimum 90 % de fromage en poids et ne relèvant pas des catégories III et IV	VB	€/kg	2,38850